



École élémentaire Gérard Philippe MONTGERMONT

Conseil d'école n°1

Lundi 18 octobre 2021, 18h30-20h30

Personnes présentes :

Mesdames Le Duic, Corbel, Erussart, Gillet, Le Labourier, Manceau, Marion-Valton, Guémené et M Dujarrier, *les enseignants.*

Mesdames Gouallo Briard, Heurtebize, Reverdy, Simanski Delalande, Houllier, Simonneau, Saint-Jalmes, Hervé et Monsieur Beauce *les représentants des parents d'élèves.*

Madame Hubert, *adjointe au maire, secteur Enfance et jeunesse*

Monsieur Duval, *DDEN*

Personnes absentes excusées :

Mme Nupied : *psychologue scolaire RASED*

Mme Hervé-Schutters, *Inspectrice de l'Education Nationale*

M. Prizé, *maire de Montgermont*

Madame Coetmoeur, *conseillère municipale*

1- Installation et fonctionnement du conseil d'école

Constitution du conseil d'école

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Deux élus :

a) Le maire ou son représentant ;

b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;

3° Les maitres de l'école et les maitres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maitres du réseau d'aides spécialisées

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Ces membres venant d'être renouvelés, le tour de table permet à chacun de se présenter.

Élections des représentants des parents au conseil d'école du 8 octobre

Cette année encore le vote s'est déroulé uniquement par correspondance, du 4 au 8 octobre.

Le taux de participation a été de 50,67%, un peu en dessous de l'an passé avec une seule liste présentée. Le prochain vote pourra sûrement se faire par voie numérique.

Rôle du conseil d'école

Le conseil d'école a pour finalité de favoriser le dialogue et l'échange d'informations entre les enseignants, les représentants des parents et les élus de la commune.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil (titulaires et suppléants). En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

L'article L.411-1 du code de l'éducation dispose que le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Il vote le règlement de l'école, établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ; adopte le projet d'école.

Il donne son avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, notamment sur les activités périscolaires, l'utilisation des moyens alloués à l'école, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Les cas particuliers sont à traiter avec l'enseignant prioritairement.

2- Présentation et vote du règlement intérieur

Ce règlement s'appuie sur le règlement type départemental. Lecture du règlement

Vote du règlement : adopté à l'unanimité

Modification du règlement intérieur de l'école par rapport à l'année dernière :

- Se pose la question de l'utilisation d'objets connectés à l'école. Il est demandé aux élèves d'éteindre les objets connectés en leur possession pendant le temps de classe.

- Pour signaler un changement de départ sur le temps de la garderie, il est préférable de contacter le service périscolaire par mail ou téléphone. Les cartes de sortie seront remises en service prochainement pour faciliter les sorties des élèves.

Le règlement sera donné à chaque famille avec la charte de la laïcité à l'école.

Les parents devront les lire et les signer. Il sera aussi présenté aux élèves en classe

3- Effectifs et organisation pédagogique

L'équipe enseignante : 9 enseignants interviennent à l'école élémentaire

- Mme Gillet
- Mme Corbel
- Mme Erussart
- M Dujarrier
- Mme Manceau
- Mme Le Labourier
- Mme Valton,
- Mme Guémené nommée à l'école pour cette année scolaire. Elle remplace la directrice pendant sa journée de décharge tous les lundis et un mardi sur deux.
- Mme Le Duic
- 4 AESH (Aide aux élèves en situation de handicap), Mmes Gestin, Bouchet, Clément et Catley accompagnent 5 enfants dans les classes.
- M Le Floch (enseignant spécialisé pour les enfants du voyage) peut également intervenir pour prendre en charge les enfants du voyage.

La répartition des élèves

Les 203 (190 l'année dernière) élèves inscrits à l'école cette année sont répartis de la façon suivante :

- 24 CP avec Mme Corbel
- 25 CP/CE1 (9 CP et 16 CE1) avec Mme Gillet
- 26 CE1 avec Mme Erussart
- 25 CE2 avec Mme Manceau
- 25 CE2/CM1 (16 CE2 et 9 CM1) avec Mme Le Labourier
- 26 CM1 avec Mme Le Duic et Mme Guémené
- 26 CM1/CM2 (15 CM1 et 11 CM2) avec M Dujarrier
- 26 CM2 avec Mme Valton

La campagne de réinscription sera relancée plus tôt dans l'année pour mieux jauger les effectifs. La municipalité reste vigilante quand à l'évolution de la population de la commune, des logements étant encore

en cours de livraison. Si la question de l'ouverture d'une 9ème classe se pose, le bâtiment principal permet d'accueillir cette nouvelle classe.

4- L'OCCE (Office central de la coopération à l'école)

Présentation par Mme Le Labourier, mandataire OCCE de l'école.

L'OCCE est une association au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire.

L'Office Central de la Coopération à l'École encourage :

- La Coopération entre enseignants autour de projets et de formations :
 - rencontrer des collègues d'autres circonscriptions
 - accéder à des projets proposés par l'OCCE mais construits par les enseignants
 - participer à des formations.
- La Coopération entre élèves autour de projets et dans le fonctionnement de classe :
 - les « présentations » des projets se font lors de rencontres entre classes participantes et permettent donc de rencontrer et d'échanger avec d'autres élèves que ceux de l'école.
 - créer en classe un esprit coopératif, d'entraide, d'écoute et de respect de l'autre.
- La Coopération financière basée sur le volontariat des familles :
 - obtenir un compte bancaire pour une école
 - coopération puisque chacun participe selon son choix et que tous les élèves bénéficient de l'argent de la même façon pour les différents projets de classe.

• Solde au 1/09/21 : 3981 €	
Participation des familles : 980 € merci 1190 l'an passé	cotisations et assurances OCCE : 480 €
soit un bénéfice global de 500€	

Tous les projets ont été subventionnés à 50 % par l'APE qui a aussi donné 100 euros à chaque classe pour l'achat de livres. La mairie prend en charge les transports et a donné son accord pour la résidence d'artiste cette année dont elle supportera entièrement le coût. L'équipe enseignante remercie la mairie et l'APE.

5- Sécurité : présentation du PPMS (Plan de mise en sûreté) et des exercices de sécurité

Deux PPMS distincts sont rédigés qui traitent de manière séparée les risques majeurs (séisme, tempête, inondation, nuage toxique...) et les menaces terroristes.

Au moins un exercice de chaque type doit être réalisé chaque année.

Le PRM : le plan risques majeurs

Un risque majeur est un événement d'origine naturelle, industrielle ou humaine dont la gravité nécessite la mise à l'abri des élèves.

L'équipe enseignante a recensé les risques propres à l'école de Montgermont et prévu l'organisation de cette mise à l'abri.

En plus des risques naturels, les principaux risques de l'école de Montgermont sont liés au fait que la commune se situe à proximité d'importants axes de circulation et concerneraient le transport de matières dangereuses. Le deuxième risque est le risque de fuite ou de rupture du gazoduc.

En cas d'accident, c'est la directrice qui déclenche l'alerte dans l'école, après avoir été prévenue par les autorités ou le signal national d'alerte.

Chaque enseignant sait ce qu'il a à faire en cas d'alerte et assure l'encadrement et la sécurité de ses élèves dans sa classe jusqu'à la levée de l'alerte.

PPMS « attentat-intrusion »

Le contexte de menace terroriste impose un renforcement de la sécurité des écoles et impose la rédaction d'un document spécifique.

Ceci va se traduire par différentes actions :

- Le renforcement de la sécurité aux abords des écoles. Il est notamment demandé aux parents d'élèves de ne pas s'attarder devant les portails, ni de se regrouper aux abords de l'école.
- Une vérification systématique de l'identité des personnes étrangères se présentant aux portes de l'école, qui sont d'ailleurs fermées dès que les élèves sont en classe.
- L'organisation et la mise en œuvre de deux exercices de sécurité durant cette année scolaire.

L'objectif étant d'avoir eu une réflexion au sein de l'équipe enseignante sur l'attitude à avoir et les actions à mener en cas d'intrusion et d'entraîner les élèves à titre préventif à réagir face à un éventuel danger.

Réalisation d'un exercice « attentat intrusion »

Un exercice conduisant à mettre en sécurité les élèves suite à une intrusion malveillante a été réalisé ce matin en présence d'un adjudant de la gendarmerie de Pacé, et a concerné toutes les classes de l'école.

Les élèves ont été associés à la réflexion sur les conduites à tenir face à une intrusion dans l'école.

Cet exercice s'est déroulé en présence de tous les enseignants de l'école.

L'exercice s'est très bien déroulé, les consignes ont été globalement bien respectées par les élèves. L'équipe enseignante note une évolution positive des attitudes des élèves, les élèves savent se protéger de plus en plus rapidement et efficacement. Ces exercices sont bien vécus par l'ensemble des élèves, ils y sont habitués et ont conscience des enjeux et des objectifs travaillés.

Un compte-rendu de cet exercice va être adressé à la municipalité.

Il faudrait mettre un verrou sur les portes des classes dans la Ruche et sur la porte de la classe donnant sur la salle des maîtres éventuellement.

Remarque : la porte des sanitaires garçon ne peut pas se fermer, ce qui pose un problème de sécurité.

Un second exercice sera réalisé au printemps avec fuite.

La question d'une alarme lumineuse se pose à nouveau.

Réalisation d'un exercice alerte incendie

Cet exercice a été réalisé le 27 septembre.

Cet exercice consiste à évacuer tous les élèves de l'école après le déclenchement de l'alarme.

Compte-tenu de la configuration de l'école, il a été décidé en équipe de déclencher l'alarme du bâtiment secondaire afin de vérifier si l'alarme était bien audible dans le bâtiment principal. Il en ressort que l'on n'entend pas assez l'alarme d'un bâtiment à l'autre, et certaines classes n'ont évacué le bâtiment que parce qu'elles ont été explicitement prévenues.

Tous les élèves ont été évacués en 2 minutes 45 (1'57 l'année dernière). L'alarme déclenchée dans le bâtiment secondaire n'est pas entendue par les classes donnant sur la cour de la garderie. La question se pose de la mise en place d'un répéteur et d'une synchronisation avec l'alarme de la maternelle.

Un compte-rendu détaillé de cet exercice a été transmis à la municipalité.

La question des sorties extérieures inexistantes dans les classes 3, 4, 5 et 6 se pose à nouveau. Ainsi que celui de la ventilation de ses classes, la question du respect des normes en terme de qualité de l'air se posant de plus en plus.

6- Environnement scolaire

Face à la situation sanitaire, la municipalité a installé un système de lavage des mains sous le préau à l'entrée du bâtiment principal. Cette installation facilite l'accès à l'hygiène des mains pour les élèves mais elle soulève deux questionnements :

- l'installation occasionne un risque de chute non négligeable dû au tuyau d'arrosage qui l'alimente.
- l'installation empêche la fermeture rapide du bâtiment en cas d'alerte intrusion.

Le conseil demande à la mairie de réfléchir à une solution plus pérenne, avec un endroit pour se laver les mains en extérieur et de l'eau potable. L'installation actuelle a répondu à une urgence.

Dans l'optique de proposer un environnement de travail sain aux élèves et aux adultes présents dans l'école, nous souhaitons attirer votre attention sur le manque d'aération des salles de classes 3, 4 5 et 6. Des fenêtres permettant une ouverture plus grande, permettrait de créer un vrai courant d'air et ainsi une meilleure aération des salles de classes.

7-Date et horaire du prochain conseil d'école

Mardi 8 mars 2021 - 18h30

Signature de la directrice :Mme Le Duic / Signature du secrétaire : Mme Erussart

Copie transmise à :

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale

Monsieur le maire de Montgermont

Monsieur le DDEN

Les parents élus

Les enseignants